



Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2018

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-neuvième session

Compte rendu analytique de la 714^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 3 octobre 2018, à 10 heures

Président(e) : M^{me} Dalil.....(Afghanistan)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.18-16560 (F) 081018 091018



* 1 8 1 6 5 6 0 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Alam** (Inde) dit qu'un sixième des personnes relevant du HCR se trouvent dans la région du sous-continent indien, qui bénéficie pourtant de moins d'un dixième du budget total de l'organisation. En outre, ce sont les pays de la région eux-mêmes qui assument la plus grande partie du fardeau, ce qui n'est pas équitable. Bien que les effectifs aient augmenté de 59 % et que les fonds disponibles aient plus que doublé depuis 2010, le déficit de ressources demeure. Le HCR doit gagner en efficacité et veiller à une plus grande cohérence systémique. L'Inde lui demande instamment de contribuer au renforcement et à l'utilisation des capacités nationales et de collaborer avec les intervenants locaux à une beaucoup plus grande échelle, ce qui permettra de mettre en œuvre des solutions adaptées au contexte local et favorisera l'appropriation de l'action menée. L'Inde salue le recours accru aux interventions en espèces, mais estime que le HCR devrait solliciter des contributions non préaffectées et à plus long terme, afin de se ménager plus de souplesse, de prévisibilité et de continuité dans l'action humanitaire et d'éviter les conflits d'intérêts.

2. L'Inde compte parmi les pays qui, bien qu'ils ne soient pas parties aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés, font preuve de générosité dans l'accueil de ces personnes. Les travaux de suivi de la situation des réfugiés menés par le HCR dans l'une de ses provinces ne relèvent pas du mandat de l'organisation. La perception du HCR selon laquelle des personnes seraient initialement exclues du projet de registre national de la population est infondée et tendancieuse. Le Gouvernement indien a prévu les garanties d'une procédure régulière pour toute demande ou objection liée à ce registre. L'Inde est un État démocratique responsable fondé sur l'état de droit. Elle demande que le HCR fasse l'objet d'un examen stratégique global d'ici à 2023, eu égard en particulier à son mandat indéfini et élargi, aux chevauchements dans l'établissement des rapports, aux mécanismes de gouvernance multiples, aux conflits d'intérêts pouvant survenir en son sein, à sa capacité à s'attaquer aux causes profondes des problèmes et au pacte mondial sur les réfugiés. Le HCR devrait être plus universel et plus efficace, et être dirigé par les États Membres.

3. **M. Koe Jr.** (Cameroun) dit que le Cameroun s'associe à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. Depuis 2013, la situation humanitaire s'est fortement dégradée à l'est, au nord et à l'extrême nord du pays en raison de la crise politique et des attaques récurrentes de la secte terroriste Boko Haram. Le Cameroun compte actuellement 370 150 réfugiés de plus de 20 nationalités différentes, environ 321 240 déplacés internes et 83 141 rapatriés. La plupart des réfugiés résidant hors des camps vivent en parfaite harmonie avec les populations d'accueil. Dans les différentes communautés d'accueil, les camps de réfugiés et les sites adaptés, les réfugiés, les déplacés et les rapatriés bénéficient de prestations sociales fournies par le Gouvernement, les pays partenaires, le HCR et les autres organisations humanitaires.

4. Le Cameroun salue l'action importante du HCR en faveur des réfugiés et encourage l'organisation à passer de l'action humanitaire à une action de développement local, en tenant notamment compte du fait que le pays exprime des réserves quant à l'ouverture de nouveaux camps de réfugiés sur son territoire. Le pays se félicite que le HCR ait fermement condamné les violations des droits de l'homme commises dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Face à ces exactions, le Cameroun a décidé de mettre en œuvre, en juin 2018, un plan d'assistance humanitaire d'urgence dans lesdites régions. L'exécution de ce plan, dont le coût s'élève à 22 millions de dollars des États-Unis, nécessitera l'appui des organisations humanitaires nationales et internationales. En matière de protection, le Cameroun a pris des mesures pour délivrer des documents d'identité aux Rwandais souhaitant rester sur son territoire à la suite de l'application de la clause de cessation du statut de réfugié. Par ailleurs, le Cameroun délivre aux réfugiés qui ont perdu leur certificat de naissance une attestation remplaçant ce précieux document. Le Président du Cameroun a récemment demandé que des études soient menées concernant le droit à la nationalité et l'élimination de l'apatridie en Afrique, en vue de la signature du Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. En mai 2018, le Cameroun a été le premier pays à recevoir du sous-guichet pour les réfugiés de l'Association internationale de développement (IDA) un don de 130 millions de dollars destiné à aider les pays à faible

revenu qui accueillent un grand nombre de réfugiés. Le Cameroun prend également des dispositions pour bénéficier des possibilités offertes par la dix-neuvième reconstitution de l'IDA. Enfin, le Cameroun a établi avec le Nigéria une procédure de rapatriement librement consenti des réfugiés. Les négociations sont en cours pour instaurer également une procédure de ce type avec la République centrafricaine.

5. **M. De La Puente Ribeyro** (Pérou) dit que le Pérou s'associe à la déclaration faite par la Colombie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). La politique de gestion des réfugiés et des migrants du Pérou se caractérise par la solidarité et l'engagement en faveur de la protection des droits de l'homme. La crise humanitaire que traverse le Venezuela a poussé plus de 2,6 millions de personnes à l'exil, ce qui a des répercussions directes sur bon nombre de pays de la région. Face à cette crise sans précédent en Amérique latine, le Pérou a favorisé une action régionale en promouvant, dans un esprit de coopération, différentes réunions régionales et en participant à la réunion sur la mobilité humaine récemment organisée par le Gouvernement équatorien. On dénombre au Pérou plus de 460 000 ressortissants vénézuéliens. Le pays a vu le nombre de demandes d'asile exploser en quelques années, passant de 433 en 2015 à 14 000 par mois au premier semestre de 2018. Il recense actuellement plus de 800 demandes par jour. Le Gouvernement a instauré un permis de séjour temporaire afin de régulariser la situation de ces personnes et de leur permettre d'accéder au marché du travail et aux différents services publics offerts par le pays. Le HCR a aidé le Pérou à renforcer ses capacités logistiques et opérationnelles pour lui permettre de traiter les demandes d'asile. Il a par ailleurs décidé de créer un bureau commun avec l'OIM dans le nord du Pérou, afin d'aider le pays à gérer le flux inhabituel de personnes qui arrivent chaque jour sur son territoire.

6. **M^{me} Mansfield** (Australie) présente ses condoléances à l'Indonésie pour la catastrophe survenue à Sulawesi et annonce que son pays offrira 5,5 millions de dollars au Gouvernement indonésien pour l'aider à se relever de ce désastre.

7. Avec plus de 68 millions de personnes déplacées dans le monde, les déplacements demeurent le plus grand défi de notre époque, et les besoins en matière de protection sont en hausse dans le monde entier. L'Australie épaula le HCR en fournissant des financements pluriannuels, notamment en faveur de l'action régionale menée en Syrie, qui constitue le plus grand engagement humanitaire pluriannuel du pays. Fière d'être un pays chef de file en matière de réinstallation des réfugiés, l'Australie a renforcé son généreux programme dans ce domaine afin de pouvoir aider 18 750 personnes en 2018. Elle accorde une attention particulière aux groupes qui ont le plus besoin d'être réinstallés, notamment aux femmes et aux enfants. L'Australie se félicite que le pacte mondial sur les réfugiés réponde à ses priorités en matière d'action humanitaire, puisqu'il tient compte des questions de genre et comprend des dispositions fermes relatives à la protection des femmes et des filles. Le pays continue d'encourager le HCR à inclure les questions relatives au genre et au handicap dans ses activités.

8. **M. Amil** (Pakistan) dit que son pays est fier d'avoir toujours fait preuve de générosité à l'égard des réfugiés, quelles que soient leur appartenance ethnique et leurs convictions religieuses. Malgré le peu de ressources dont il dispose, le pays accueille actuellement 2,8 millions de réfugiés. La manière dont le Pakistan a pris en charge les réfugiés afghans au cours des quarante dernières années constitue un exemple en la matière. En effet, les réfugiés afghans se sont vu offrir des possibilités d'emploi et un accès aux services de santé et à l'éducation. Des centaines de milliers d'enfants réfugiés ont pu accéder aux établissements éducatifs publics et privés du Pakistan. Il n'est donc pas surprenant de constater que nombre de personnes ayant réussi dans différents domaines en Afghanistan ont un jour été des réfugiés au Pakistan. Toutefois, si la compassion peut être infinie, les ressources disponibles peuvent, quant à elles, être limitées. La communauté internationale a le devoir de venir en aide aux pays qui accueillent des réfugiés. Elle doit notamment contribuer davantage, par l'intermédiaire du HCR, à la fourniture de services sanitaires et éducatifs aux Afghans réfugiés au Pakistan. Le Pakistan reste déterminé à faire en sorte que les réfugiés afghans soient rapatriés en toute sécurité et dans le respect de leur dignité. Il faudrait néanmoins pour cela que le HCR crée des incitations et des conditions propices au retour durable et à la réintégration de ces personnes. Dans l'attente d'une telle action, le Gouvernement pakistanais s'efforcera de faciliter le séjour des réfugiés afghans

sur son territoire. À cet égard, il a prolongé le séjour des Afghans enregistrés sur son territoire jusqu'à juin 2019. Le Gouvernement a en outre mis en œuvre un projet visant à enregistrer les Afghans sans papiers présents sur le territoire et à leur délivrer des documents d'identité. Quelque 900 000 Afghans ont pu être enregistrés dans le cadre de cet exercice, mais on estime qu'environ 500 000 Afghans sont toujours dépourvus de papiers d'identité. Il convient de rappeler que 1,4 million de ressortissants afghans avaient déjà été enregistrés. La tendance au rapatriement n'a pas été très encourageante en 2018, alors qu'en 2016, la prime de rapatriement, comprise entre 200 et 400 dollars É.-U., avait permis à de nombreux réfugiés afghans de rentrer chez eux. Le Pakistan encourage le HCR à examiner la possibilité d'accorder à nouveau de telles primes.

9. **M. Rizzo Alvarado** (Observateur du Honduras) dit que les progrès réalisés dans l'élaboration de politiques nationales dans le contexte du Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS), considéré comme une initiative pionnière, ont permis de renforcer les liens entre les acteurs concernés par la recherche de solutions durables pour les Honduriens déplacés et par la mise en place de procédures rapides d'identification et d'orientation des personnes ayant besoin d'une protection. Le Gouvernement hondurien collabore avec le HCR pour étudier des descriptifs de projets élaborés au titre du MIRPS, qui seront appuyés par les acteurs du développement et qui permettront, entre autres, de disposer de données qualitatives et quantitatives sur les populations touchées par les déplacements forcés, d'atténuer les risques et de protéger et d'enregistrer les biens immobiliers.

10. **M^{me} Vares** (Estonie) dit que l'Estonie s'associe à la déclaration de l'Union européenne. L'Estonie considère qu'il importe au plus haut point d'accorder une attention accrue aux personnes déplacées les plus vulnérables, c'est-à-dire aux femmes et aux enfants. L'éducation des réfugiés et des déplacés internes est indispensable à la mise en œuvre de solutions durables. C'est pourquoi l'Estonie dispense des formations en informatique aux enfants des camps de réfugiés de Za'atar et d'Azraq, en Jordanie, et du camp de réfugiés de Duhok, en Iraq. L'Estonie salue l'action menée par le HCR et le remercie pour l'aide qu'il lui a apportée dans l'élaboration de ses nouvelles pratiques de réinstallation et de transfert. Depuis 2015, le pays a pu transférer 147 personnes et en réinstaller 59 autres, et il s'appête à en réinstaller 80 de plus d'ici à la fin de l'année 2019.

11. **M. Aspelund** (Observateur de l'Islande) dit que les femmes et les filles pâtissent plus que les autres personnes des déplacements forcés, étant donné que les violences sexuelles et les violences fondées sur le genre restent répandues et que l'accès aux services de santé procréative continue de poser problème. Aussi l'Islande encourage-t-elle le HCR à continuer de faire de l'égalité des sexes une priorité dans ses activités. Ces dernières années, l'Islande a considérablement renforcé son appui au HCR. Elle s'emploie actuellement à renouveler sa stratégie nationale de coopération en faveur du développement international pour la période 2019-2023, dont l'action humanitaire fait partie intégrante. Au titre de cette stratégie, le HCR fera partie des principales organisations humanitaires partenaires de l'Islande. En outre, conformément aux engagements pris par le pays lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, le projet de stratégie prévoit la fourniture d'un financement souple et prévisible, qui permettra de renforcer les liens entre action humanitaire et développement et d'améliorer les capacités locales et nationales.

12. L'Islande a réalisé d'importants investissements pour faire face à l'arrivée massive de réfugiés et de migrants. En 2018, elle a réinstallé 52 réfugiés originaires, pour la plupart, d'Iraq et de Syrie, ainsi que des réfugiés LGBT. En outre, elle a accordé une protection à plus de 100 requérants d'asile et candidats au regroupement familial. Ces chiffres peuvent sembler insignifiants, mais ils sont importants si on tient compte de ce que l'Islande compte une très petite population. L'Islande soutient pleinement l'action du HCR en faveur des personnes déplacées et souhaiterait devenir membre à part entière du Comité exécutif.

13. **M^{me} Martinavičiūtė** (Lituanie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. La Lituanie réaffirme son engagement à assumer une partie de la charge qui incombe aux États membres de l'Union européenne les plus touchés par la crise des réfugiés. Elle continue de mener des programmes de réinstallation et vient d'accueillir à nouveau des réfugiés syriens. La Lituanie souhaite attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation des personnes déplacées, et notamment de celles

qui fuient la zone de conflit en Ukraine. Il s'agit de gens vulnérables, des personnes âgées et des enfants pour la plupart, et la Lituanie remercie le HCR pour la protection et l'assistance juridique qu'elle leur offre, ainsi que pour l'hébergement d'urgence et l'aide matérielle qu'elle leur fournit.

14. **M. De Maeyer** (Belgique) dit que la Belgique estime que la mise en œuvre du pacte sur les réfugiés et du Cadre d'action global pour les réfugiés devra faire l'objet d'un suivi sur la base d'informations détaillées en provenance du terrain. La Belgique est favorable à la coopération interinstitutions, notamment avec l'OIM, et à la collaboration du HCR avec la Banque mondiale. Elle soutient le HCR dans son processus de réforme et lui propose son concours dans cette entreprise. La Belgique a augmenté en 2018 le montant de ses contributions non affectées, qui s'élèvent désormais à 8 millions d'euros par an pour les trois prochaines années. Elle finance également des interventions du HCR en Tanzanie et au Rwanda, pour les réfugiés de la République démocratique du Congo, ainsi qu'au Liban, en Jordanie et en Iraq, pour les réfugiés syriens. La Belgique soutient aussi le Fonds d'innovation du HCR. Des ressources affectées supplémentaires sont en outre consacrées aux interventions du HCR en Syrie, en Jordanie, au Liban, en Iraq et au Yémen. Au total, la contribution de la Belgique s'élève ainsi à 20 millions d'euros. Enfin, la Belgique appuie les programmes de réinstallation des réfugiés et a accueilli cette année 714 réfugiés syriens dans ce cadre.

15. **M^{me} Paik** (République de Corée) note que le Haut-Commissariat, qui doit élargir sa base de donateurs en diversifiant ses sources de financement, a obtenu 400 millions de dollars É.-U. du secteur privé en 2017, soit dix fois plus qu'il y a dix ans. La République de Corée, qui est l'un des trois pays dans lesquels le montant des fonds versés par le secteur privé au HCR est le plus élevé, fera tout son possible pour que l'objectif de 1 milliard de dollars de contributions soit atteint en 2025. En 2018, la République de Corée a participé davantage aux interventions et a augmenté sa contribution financière destinée à l'aide aux réfugiés. Elle vient de lancer son deuxième programme pilote de réinstallation pour 2018-2019 et a doublé son quota annuel de personnes réinstallées.

16. **M. Klymenko** (Observateur de l'Ukraine) dit que l'Ukraine s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. L'Ukraine regrette que le pacte mondial sur les réfugiés ne prenne pas suffisamment en compte les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, qui constituent environ les deux tiers des personnes en déplacement. Il y a à l'heure actuelle en Ukraine des centaines de milliers de personnes déplacées, et leur situation ne pourra s'améliorer que lorsque l'on s'attaquera aux causes du déplacement, en l'occurrence la guerre hybride engagée par la Russie contre l'Ukraine. Le Gouvernement ukrainien espère que le HCR et les autres organisations humanitaires qui interviennent dans les territoires temporairement occupés par la Fédération de Russie dans les régions de Donetsk et de Louhansk respecteront pleinement la législation ukrainienne ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier la résolution 68/262 sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'Ukraine fait remarquer que 1,5 million de personnes ont été enregistrées comme personnes déplacées sur son territoire, dont 49 000 handicapés, 232 000 enfants et 793 000 personnes âgées. Le Gouvernement ukrainien fait tout son possible pour leur garantir une protection adéquate. En novembre 2017, une stratégie nationale pour l'intégration des personnes déplacées et la mise en œuvre de décisions à long terme en leur faveur, élaborée avec le HCR, la Banque mondiale, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et le Conseil de l'Europe, a été adoptée. Elle a pour but l'intégration socioéconomique des personnes déplacées et la mise en place de solutions à long terme. L'Ukraine, dont les ressources sont limitées, apprécierait de pouvoir bénéficier d'un financement approprié au titre du plan d'aide humanitaire de l'ONU pour 2018 et des programmes du HCR.

17. **M. Jurkovič** (Saint-Siège) rappelle que la moitié des réfugiés sont âgés de moins de 18 ans. Le Saint-Siège considère qu'il est essentiel de consacrer des ressources suffisantes à l'éducation de ces mineurs. Investir très tôt dans l'éducation des enfants les protégera contre les différentes formes d'exploitation. En outre, l'intérêt supérieur de tous les enfants réfugiés doit prévaloir lors du processus de détermination du statut de réfugié et dans la recherche de solutions appropriées. S'agissant du pacte sur les réfugiés, le Saint-Siège fait observer que son application doit respecter les droits des réfugiés. À cet égard, il souligne la

contribution que les personnalités religieuses et les organisations d'inspiration religieuse peuvent apporter dans la phase de mise en œuvre du texte. Le Saint-Siège exprime à nouveau ses préoccupations face aux catastrophes naturelles et à la dégradation de l'environnement, qui touchent les populations les plus vulnérables et se combinent de plus en plus fréquemment aux situations de déplacement, et rappelle les propos du Pape selon lesquels les véritables mesures écologiques sont en réalité des mesures de justice sociale.

18. **M^{me} Majali** (Jordanie) rappelle que la crise syrienne a généré 5,6 millions de réfugiés dans la région. Elle estime que le mouvement se poursuivra tant qu'une solution politique n'aura pas été trouvée. La Jordanie souligne l'importance qu'il y a à aider les Syriens à trouver une solution conforme à la résolution 2254 du Conseil de sécurité. La Jordanie a accueilli 1,38 million de réfugiés syriens, dont 10 % se trouvent dans des camps. Le seul impact financier de cette crise pour le pays est estimé à 2 milliards de dollars É.-U. annuels. La crise a eu des incidences dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'emploi, des infrastructures ou de l'éducation, et a touché les communautés locales. Pour y faire face, le Gouvernement jordanien a élaboré plusieurs plans globaux et intégrés. Cependant, le dernier de ces plans n'a reçu que 18 % du financement nécessaire. La Jordanie remercie la communauté internationale pour l'aide apportée à ce jour, mais insiste sur la nécessité de la maintenir dans la durée pour continuer d'offrir une protection et des services aux réfugiés. La Jordanie remercie la Banque mondiale de son aide, dispensée sous la forme d'un partenariat. Ce type d'instrument, qui est un outil important pour renforcer la résilience des pays à revenu intermédiaire, devrait être renforcé, notamment grâce aux financements dans le cadre de l'IDA-18 pour les réfugiés. La Jordanie déplore que le pacte mondial sur les réfugiés ne permette pas de répartir la charge des réfugiés de manière plus équitable entre les pays. Pour sa part, au lieu de créer des systèmes parallèles, elle a intégré les réfugiés dans la société, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. À l'heure actuelle, plus de 132 000 enfants syriens fréquentent les écoles jordaniennes et 100 000 Syriens ont un permis de travail. Ces mesures sont provisoires et devraient prendre fin avec le retour des réfugiés, qui reste la meilleure solution. La réinstallation doit être renforcée, et la Jordanie encourage le HCR à augmenter l'offre de places de réinstallation, à élaborer de nouveaux programmes de réinstallation et à développer les programmes existants.

19. **M. Abbas** (Observateur de l'Iraq) dit qu'en dépit du grand exode entraîné par l'usurpation par l'organisation État islamique de grandes parties du territoire iraquien, qui avait provoqué le déplacement de quelque 6 millions d'Iraqiens, les efforts déployés par l'Iraq, en collaboration avec le HCR, d'autres institutions de l'ONU et les autres partenaires, avec l'aide financière de la communauté internationale, ont eu un impact positif en permettant le retour de nombreuses personnes déplacées. Ainsi, en août 2018, 3,9 millions d'Iraqiens étaient rentrés chez eux. La situation dans certaines régions, due notamment à la destruction des infrastructures et à la présence de restes explosifs de guerre, s'oppose au retour des 1,9 million de déplacés restants. Le Gouvernement iraquien a pris plusieurs mesures pour alléger la souffrance des réfugiés et des personnes déplacées, parmi lesquelles la scolarisation des enfants et des jeunes, la fourniture d'une aide financière et d'une aide en nature, ou la délivrance de documents d'identité. S'agissant de la lutte contre l'apatridie, des modifications ont été apportées à la loi sur la nationalité pour que les enfants nés de parents inconnus ou d'un père étranger puissent bénéficier de la nationalité iraquienne. Il ressort de l'expérience de l'Iraq que le retour est la solution privilégiée par tous les réfugiés lorsque les conditions économiques et de sécurité le permettent. Il faut dépolluer les zones contaminées par des restes explosifs de guerre et reconstruire les infrastructures détruites par les groupes terroristes pour permettre un retour sûr. L'Iraq demande au HCR de trouver davantage de solutions durables pour les pays d'origine et les communautés d'accueil, et d'améliorer la protection des réfugiés dans les camps des pays voisins.

20. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat. À l'instar du Saint-Siège, le Haut-Commissaire rappelle que les migrants sont des personnes, et non des chiffres, et qu'une attention particulière doit être accordée aux enfants. Il souligne également que le refuge est une réalité de longue date dans l'histoire de l'humanité, sur tous les continents.

21. **M. Guillond** (Congo) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Congo accueille actuellement plus de 60 000 réfugiés, originaires pour la plupart de République centrafricaine, de République démocratique du Congo et du Rwanda, dont près de 40 % ont moins de 35 ans. Il élabore actuellement une demande de financement dans le cadre de la dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-18), qui permettrait de régler les problèmes que rencontrent les réfugiés et les communautés d'accueil. Le 21 novembre 2017, le Congo a signé le protocole d'accord sur le renforcement des capacités en matière de protection et d'assistance pour les réfugiés et les déplacés internes et, en 2018, il a organisé une discussion sur la protection internationale des réfugiés et un séminaire sur l'appropriation du mécanisme humanitaire par les ministères impliqués dans la gestion des réfugiés. Grâce à la bonne collaboration entre le Gouvernement congolais et le HCR, la situation s'améliore en ce qui concerne la prise en charge des déplacés internes dans la région du Pool, l'application de la clause de cessation du statut de réfugié des ressortissants rwandais, effective depuis le 31 décembre 2017, et la facilitation du retour volontaire de 2 500 réfugiés centrafricains.

22. **M. Okaniwa** (Japon) dit que le Japon apporte non seulement une contribution financière à l'action du HCR, mais aussi un appui aux activités de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Préoccupé par la situation en Syrie, le Japon continuera à soutenir les efforts accomplis pour répondre aux besoins humanitaires de la région. Par ailleurs, il continuera à faire tout son possible, y compris au plus haut niveau, pour permettre le rapatriement des personnes déplacées dans l'État rakhine. En outre, le Japon organisera la réunion ministérielle de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain (TICAD), qui doit se tenir dans les prochains jours, et le septième sommet de la TICAD, en août 2019. M. Okaniwa conclut en insistant sur le lien entre action humanitaire et développement, qui peut être renforcé par la collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale ou d'autres organisations de développement international.

23. **M. Foradori** (Argentine) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). L'Argentine a accueilli quelque 2 050 réfugiés syriens en dehors du programme spécial de visa humanitaire pour les étrangers touchés par le conflit en République arabe syrienne (*Programa Siria*), et plus de 380 personnes au titre de ce programme, qui vise à faciliter les conditions de voyage et de séjour des intéressés, dans le cadre du Mécanisme conjoint d'appui aux pays de réinstallation émergents.

24. En raison de la crise humanitaire au Venezuela, 130 000 Vénézuéliens se sont rendus en Argentine, dont certains en tant que demandeurs d'asile ou réfugiés. L'Argentine réaffirme son engagement international en faveur de la protection de tous les réfugiés, compte tenu d'une amélioration constante des normes de protection et de la recherche de solutions créatives, notamment grâce à l'application aux Vénézuéliens de l'accord relatif aux conditions de séjour conclu dans le cadre du Marché commun du Sud (Mercosur), malgré la suspension du Venezuela de cette communauté économique.

25. L'Argentine tient fermement à souligner que le principe de la non-indifférence devrait prévaloir entre les États. En effet, certaines nations ne devraient pas se sentir obligées de détourner le regard au motif de la non-ingérence dans les affaires des autres États en cas de crise humanitaire.

26. **M^{me} Whyte Gómez** (Costa Rica) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom du GRULAC. Elle souligne qu'il est particulièrement important de se pencher sur le renforcement des capacités, la responsabilité, la solidarité et la coopération internationales, ainsi que sur l'application d'une perspective tenant compte des droits de l'homme. Le Costa Rica, qui a bénéficié de l'appui du HCR pour mettre en œuvre le volet national du Cadre intégral de protection et de solutions pour les personnes réfugiées au Costa Rica (MINARE), est l'un des 15 pays qui met formellement en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés, lequel fait écho aux engagements de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Il a toujours fait de la protection et de l'intégration précoce des réfugiés et des demandeurs d'asile une priorité, en leur ouvrant l'accès à l'emploi, en facilitant leur insertion dans le système éducatif et en permettant aux plus vulnérables de bénéficier des programmes publics d'aide sociale.

27. L'adoption du pacte mondial sur les réfugiés et sa future mise en œuvre devront permettre de prendre en charge les réfugiés de manière plus fiable, prévisible, efficace, humaine et solidaire au plan international. Face à l'inacceptable tendance qui consiste à politiser la question des réfugiés et des migrants dans le monde, l'éducation aux droits de l'homme est aujourd'hui, plus que jamais, un élément essentiel de toute société.

28. **M^{me} Raz Shechter** (Israël) dit qu'il est essentiel de faire le point sur la façon dont chaque pays peut œuvrer à l'action mondiale face à une crise, sur la base d'un bon usage des ressources et des savoir-faire. Par exemple, Israël joue un rôle phare au niveau mondial en matière de sécurisation des ressources hydriques au moyen de solutions pratiques, simples et scientifiques. Partageant ses connaissances depuis des décennies, il est prêt à utiliser ce savoir-faire pour aider les communautés de réfugiés à satisfaire leurs besoins de base et contribuer au renforcement des capacités dans leur pays d'origine. Il invite le HCR à ne pas oublier le rôle clef que l'innovation peut jouer dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés et de son plan d'action, pour ce qui concerne tant les mesures d'urgence que celles qui visent un développement sur le long terme. La coopération technique a un rôle primordial à jouer dans des domaines tels que l'eau et l'assainissement.

29. **M. Vitsas** (Grèce) dit que son pays a été touché de plein fouet par la crise des réfugiés à laquelle l'Europe fait face depuis 2015, et qu'il prend toutes les mesures qui s'imposent pour venir en aide aux populations concernées. Depuis début 2018, 17 400 nouvelles arrivées ont été enregistrées sur le territoire, et le pays travaille en étroite coopération avec le HCR et l'UE pour trouver une issue à la situation préoccupante qui prévaut dans certains camps de réfugiés des îles grecques. Le programme d'aide d'urgence à l'intégration et à l'hébergement (ESTIA), mené par le HCR et l'UE, a permis de loger 25 000 requérants d'asile, mais ils sont des milliers à rester bloqués sur les îles. Le pacte mondial sur les réfugiés, à l'élaboration duquel la Grèce a activement contribué, donne des raisons d'espérer que les États membres de l'UE, et la communauté internationale dans son ensemble, continueront de soutenir ceux qui ont besoin de l'être. À la lumière de cet instrument, la Grèce s'emploie à améliorer les conditions d'accueil des réfugiés dans les camps surpeuplés. En collaboration avec le HCR, elle continue de procéder au transfert des réfugiés qui remplissent les conditions requises vers des centres d'accueil situés en Grèce continentale, où des structures supplémentaires sont mises à leur disposition. En outre, la loi sur l'asile adoptée en mai 2017 a été concluante et le processus de création de huit commissions de recours supplémentaires arrive bientôt à terme. La Grèce, qui accorde une attention particulière à l'intégration des réfugiés, a récemment adopté une nouvelle stratégie globale en la matière. Ainsi, dans une optique d'intégration, le pays offre des cours de langue aux réfugiés, programme dont pourront bénéficier environ 15 000 personnes ces trois prochaines années, ainsi que des possibilités de formation et d'emploi. En outre, les enfants réfugiés bénéficient d'un accès gratuit à l'éducation. Au cours de l'année scolaire 2017, plus de 8 000 enfants étaient scolarisés dans des écoles publiques grecques, chiffre qui sera porté à 9 500 en 2018.

30. **M^{me} Alfaro Castillo** (Colombie) dit qu'au cours des deux dernières années, le pays a accueilli près d'un million de réfugiés vénézuéliens, qui actuellement arrivent par milliers sur le territoire chaque jour. Le Gouvernement s'emploie à régulariser la situation de ces réfugiés et a pris un ensemble de mesures pour leur permettre, notamment, de s'établir sur le territoire et d'y travailler pendant deux ans. Malheureusement, les fonds déboursés par l'État pour garantir leur accès à l'éducation et à la santé, entre autres services de base, sont bien en deçà des sommes requises, et il serait souhaitable que la communauté internationale renforce ses actions de coopération en vue d'apporter des solutions intégrées à cette crise migratoire. La situation sans précédent que connaît la Colombie s'inscrit dans un contexte bien particulier. En effet, deux ans après la signature de l'accord de paix avec les FARC, le pays doit retrouver un équilibre. Certes, le nombre de déplacés à l'intérieur du pays a considérablement diminué ces dernières années, grâce à l'action du Gouvernement, et plus de 800 000 victimes du conflit ont pu obtenir réparation. Toutefois, le travail est loin d'être terminé, et le soutien de la communauté internationale est essentiel.

31. **M^{me} Celasin Rende** (Turquie) dit que la Turquie a ouvert ses portes à toutes celles et tous ceux qui sollicitaient une protection internationale, sans discrimination aucune. Le pays accueille actuellement 4 millions de réfugiés, dont 3,5 millions de réfugiés syriens. Tout est mis en œuvre pour améliorer leurs conditions de vie et alléger leurs souffrances ; ils ont notamment accès à l'éducation, à la santé et à une prise en charge psychologique, et sont encouragés à intégrer le marché du travail. Les réfugiés syriens ne sont pas contraints de vivre dans des camps, et la plupart d'entre eux se sont installés dans des zones urbaines. Le pays espère d'ailleurs pouvoir partager son expérience sur l'accueil en milieu urbain à l'occasion du Dialogue du Haut-Commissaire, qui se tiendra en décembre. La Turquie a alloué 32 milliards de dollars des États-Unis à la prise en charge des réfugiés. Cette somme, qu'elle a puisée dans son budget, n'est toutefois pas suffisante pour assumer la lourde charge qui pèse sur le pays en raison de la crise syrienne. Il est à espérer que la communauté internationale embrassera le principe de solidarité internationale et saura mettre en place des mécanismes de partage de la charge et des responsabilités, en vue de trouver une issue durable à la crise des réfugiés.

32. **M. Ndiaye** (Sénégal) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par l'Ouganda au nom du Groupe des États d'Afrique. L'État sénégalais fait de la promotion et de la protection des droits des réfugiés une priorité. Il a actualisé, en coordination avec le Comité national chargé de la gestion de la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées, l'arsenal juridique du pays en y incorporant les principes directeurs de la protection internationale. Les réfugiés ont accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et aux services sociaux de base dans les mêmes conditions que les citoyens sénégalais et, dans le nord du pays, des cartes d'identité biométriques leur ont été délivrées en vue de favoriser leur intégration. Avec l'aide du HCR, le pays s'est doté récemment d'une stratégie pluriannuelle et multipartenaires en matière de protection et de solutions pour les réfugiés pour la période 2018-2021, qui a pour objet de renforcer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, de favoriser leur accès aux services de base, de faciliter l'intégration des réfugiés et des apatrides, d'assouplir les modalités d'obtention des documents d'état civil, d'améliorer les conditions de vie et de veiller à ce qu'un dialogue soit établi avec le Gouvernement.

33. **M^{me} Cáceres Valdéz** (Observatrice du Guatemala) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Aux côtés de cinq autres pays de la région, le Guatemala veille à l'application du Cadre régional intégral de protection et de solutions (MIRPS). En outre, il adopte des mesures concrètes et des plans intégraux axés sur les droits de l'homme pour venir en aide aux personnes sollicitant une protection internationale. En 2016, le pays s'est doté d'un nouveau Code des migrations, axé lui aussi sur la protection des droits de l'homme pour les migrants et les réfugiés, et a commencé à veiller à ce que toutes les modifications législatives requises soient effectuées pour garantir sa mise en œuvre. En raison de l'évolution de la situation dans la région, le Guatemala, qui était autrefois un pays d'origine, de transit et de retour, est devenu un pays de destination. S'agissant des Guatémaltèques, 97 % de ceux qui quittent le territoire le font pour des raisons économiques, ou pour cause de réunification familiale, et les 3 % restants, pour fuir la violence.

34. **M. Al Zaabi** (Observateur des Émirats arabes unis) dit que son pays a ouvert ses portes à plus de 130 000 Syriens depuis le début du conflit, qu'il s'est engagé à recevoir 150 000 personnes supplémentaires et qu'il a offert aux ressortissants de pays en guerre la possibilité de prolonger leur visa d'un an. Les Émirats arabes unis offrent au HCR un appui direct, qui passe par différentes lignes de financement, et viennent en aide aux réfugiés, notamment aux réfugiés syriens se trouvant en Jordanie, en Iraq et en Grèce, aux Rohingya du Bangladesh et aux Palestiniens soutenus par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Ils jugent nécessaire de veiller à l'autonomisation des femmes et des filles réfugiées, et de permettre aux réfugiés en général de bénéficier de sources d'énergies renouvelables et durables, pour qu'ils puissent lutter contre la précarité énergétique qui les touche.

35. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

La séance est levée à 13 heures.